

el

FROM : CABPRESID

FAX NO. : 212670

Mar, 24 2008 01:22PM F

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N° 1/07 DU 24 MARS 2008 PORTANT RATIFICATION PAR LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD REVISE DE COTONOU
DE PARTENARIAT ENTRE LES MEMBRES DU GROUPE DES ETATS
D'AFRIQUE, DES CARAIBES ET DU PACIFIQUE D'UNE PART, ET
LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES
D'AUTRE PART, ADOPTE A LUXEMBOURG
EN JUIN 2005.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'Accord révisé de COTONOU sur le partenariat ACP-UE adopté à
Luxembourg en juin 2005 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi ratifie l'Accord révisé de Partenariat
ACP-UE adopté à Luxembourg en juin 2005.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 24 mars 2008,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARGE DES SCEAUX,

Jean Bosco NDIKUMANA

Handwritten signature and date: 24.3.2008

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD REVISE DE COTONOU DE PARTENARIAT ENTRE LES MEMBRES DU GROUPE DES ETATS D'AFRIQUE, DES CARAIBES ET DU PACIFIQUE D'UNE PART, ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES D'AUTRE PART, ADOPTE A LUXEMBOURG EN JUIN 2005.

NOUS Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord révisé de Partenariat ACP-UE adopté à Luxembourg en juin 2005 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en vertu des dispositions qui y sont contenues, et conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons signé et donné le présent Instrument de ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 24 mars 2008,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU Sceau de la République,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Jean Bosco NDIRAKOBANA

